

PROGRAMME : FORMATION de Formateur PRAP 2S MAC

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

Secteur : **Sanitaire et Social** – Maintien et Actualisation des Compétences

Doit être remis au stagiaire avant son inscription définitive : Article L. 6353-8 du code du travail

Public Salarié d'entreprise, organisme ou de tout autre institution, ou indépendant.
Personne choisie par leur entreprise ou leur organisme.

Prérequis :

- Le candidat devra être ***titulaire du certificat de formateur PRAP 2S**
- Présenter une ***attestation de fin de formation « Base en prévention »** selon le référentiel national dispensé soit par :
 - L'INRS dans le dispositif d'autoformation@01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou www.ead-inrs.com autoformation
 - Par la CARSAT/CRAM/CGSS dans leur formation « Compétences de bases en prévention »
- Le dirigeant d'entreprise ou d'organisme de formation : « **employeur du futur formateur PRAP** » devra suivre une **journée d'information/formation** organisée par les organismes habilités.

Préparer avant la formation un dossier portant sur une action PRAP réellement conduite. Il devra faire apparaître les moments forts de cette action et notamment faire apparaître : Les enjeux stratégiques de la formation-action PRAP, le déroulement pédagogique réellement conduit, le suivi ou l'évolution d'une situation de travail suite à une formation-action PRAP


Objectifs:


Maintenir et actualiser les compétences sur les savoirs et les savoirs faire de l'apprenant sur :

- 1 - *Etre capable d'élaborer un projet :*
- 2 - *Etre capable de réaliser une démarche PRAP dans le cadre d'une formation-action des salariés*
- 3 - *Etre capable d'organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique*


3. Contenu :

- 1 - Présentation
- 2 - Restitution du travail personnel
- 3 - Point sur l'élaboration d'un projet
- 4 - Les limites de notre corps humain-Les principes de sécurité et d'économies d'efforts-Les techniques de manutention
- 5 - Réaliser une démarche PRAP dans le cadre d'une formation-action des salariés
- 6 - Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique
- 7 - Les méthodes et techniques d'animation - L'animation et le déroulé pédagogique - La certification
- 8 - Le suivi des formations- Les habilitation- Forprev

 Durée : 21 h mini (réparties sur 3 jours de 7 heures)

 Lieu : Interne organisme de formation ou inter-entreprises

 Groupe : de 6 à 10 personnes

 Certificat de Formateur de Formateur PRAP 2S *Au candidat qui aura répondu favorable à l'évaluation.*

 Validité 36 mois

MAC « Maintien et Actualisation des Compétences » : 21 h

Prolongation de la validité du certificat de 36 mois.



Carte d'identité obligatoire
Photo d'identité récente
Tenue adaptée

5. Moyens pédagogique :

5.1 Logistique :

Une salle adaptée à la formation de formateur PRAP.

Un nombre suffisant de chaises afin d'en avoir une par personne.

5.2 Matériels pédagogiques :

Conformément aux documents de références élaborés par l'INRS

5.3 Matériel de formation :

Ordinateur portable/Vidéoprojecteur/Ecran-Tableau/feutres.

Squelette « colonne vertébrale » et articulations de vertèbres.

Mannequin articulé de l'INRS "Bébert".

Caisse pour l'application des bases et techniques de manutention.

Autres matériels : Une planche de transfert, disque de pivotement et un drap de glisse.

Matériel à prévoir : lit réglable électrique avec potence, 2 fauteuils roulants avec accoudoirs amovibles, 1d'ambulateur, canne de marche, verticalisateur, lève personne, planche de transfert...

4. Méthodes pédagogiques : Heuristique, démonstrative, applicative - Alternance d'apports théoriques & pratiques.

Un travail au démarrage de la formation est demandé : Présentation d'un projet de formation « écrit et oral »